



2022-2023

## Le livret d'accueil UFA/CFPPA



Pôle de Formation

**Nat'Thuré Végétal**

Etablissement Public Local d'Enseignement  
et de Formation Professionnelle Agricole

## Table des matières

1 Présentation.....	3
Nos missions.....	4
Notre engagement qualité .....	5
Le pôle de formation UFA/CFPPA c'est.....	6
Plan du site .....	8
Organigramme.....	9
2 Nos prestations et formations.....	10
L'apprentissage à l'UFA de Thuré .....	10
La Prepa Apprentissage .....	20
Le CFPPA – Formation adultes.....	23
L'exploitation – support pédagogique du CFA CFPPA.....	31
Le CADI.....	33
(Centre d'Accompagnement, de Documentation et d'Information).....	33
3 Les financements et les aides .....	34
4 Que faire en cas d'absence.....	37
5 Horaire des cours -Restauration et hébergement .....	39
6 Conseil de centre -Conseil de perfectionnement.....	41
7 Bon à savoir et contact .....	42
8 Vos engagements de réussite en formation.....	43
9 Procédure de réclamation.....	44

**Toute l'équipe du pôle de formation** se joint à nous pour vous souhaiter la bienvenue.

L'ensemble des équipes met tout en œuvre pour vous accompagner à la réussite de l'examen et surtout à la concrétisation de votre projet personnel et professionnel. Notre centre de formation affiche un excellent taux de réussite avec plus de 86 % des apprentis qui obtiennent leur diplôme.

Ce succès repose sur le professionnalisme de ses formateurs et des personnels encadrants.

Au sein de nos locaux, en alternance avec une entreprise, nous nous engageons à vous apporter toutes les compétences qui vous donneront les clés pour grandir professionnellement.

Nous sommes en lien avec l'entreprise qui vous accueille, ainsi que l'OPCO (opérateurs de compétences) qui nous donnent les moyens de vous accompagner au mieux :

pour les jeunes vers une entrée dans la vie professionnelle,

pour les adultes, vers une reconversion professionnelle réussie.

Nous sommes en démarche d'amélioration continue afin d'offrir une qualité de service au fil des années.

Ce livret d'accueil vous permettra d'avoir une présentation de notre centre de formation et vous donnera des éléments pratiques pour vous faciliter votre vie au CFPPA-UFA de Thuré.

Prenez le temps de le lire.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une bonne année de formation.

Benoit Musseau & Maud Bremaud  
Directeur EPLEFPA & Responsable de l'UFA et du CFPPA

# 1 Présentation



**Le Pôle de formation Nat'Thuré Végétal** est un Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole qui dépend du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine.

Nous vous accueillons dans un cadre verdoyant aux portes de Châtelleraut.

D'abord foyer de progrès agricole en 1959, il devient en 1966 Centre de Formation Agricole pour Jeunes (CFPAJ), puis Lycée Professionnel Agricole en 1983.

Les bâtiments actuels ont été construits en 1991, auxquels se sont ajoutés les serres en 2008, la chaufferie huile/colza en 2009, l'espace test maraîchage bio en 2015 et le Pôle Paysage et Agroéquipement en 2016. Des locaux destinés à accueillir la formation CAPa SAPVER ont vu le jour en janvier 2021.

Situé à environ 10 km au nord-ouest de Châtelleraut, le Pôle de formation est desservi par le bus de l'agglomération Châtelleraudaise avec **sa ligne 5** infos sur le site <https://bustac.com/horaires>



## Liens vers les sites Internet :

Pôle Nat' Thuré Végétal : <https://poleformation-thure.fr/>

Du MAAF : <http://www.chlorofil.fr/>

De la DRAAF Nouvelle Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.f>

## Nos missions

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue
- Participer à l'animation et au développement des territoires,
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles.
- Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

**Lycéens, apprentis, adultes**, trouveront les formations nécessaires à leur parcours dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, du maraîchage, du paysage ou du service en milieu rural.

L'établissement gère une exploitation agricole de grandes cultures et maraîchage biologique, des serres, une unité de production d'huile végétale et une ferme pédagogique.

**Innovation, durabilité, qualité, sont les axes du projet d'établissement et permettent d'allier pédagogie, nouvelles technologies, accompagnement personnalisé et gestes professionnels.**

**Notre objectif : connaissances, compétences et savoir-être pour une vie professionnelle et citoyenne réussie.**



# Notre engagement qualité

Référentiel 132 QualiFormAgri



## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Le contexte et l'évolution de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage consécutif à la loi du 5 septembre 2018 conduisent les centres de l'EPL à mettre en œuvre des activités visant l'amélioration de leur fonctionnement et ainsi le renforcement de la qualité de leurs prestations.

Ce projet doit permettre de formaliser les pratiques administratives, pédagogiques et financières de l'UFA et du CFPPA afin de renforcer notre image de compétences, de sérieux et de qualité de services.

De ce fait l'UFA et le CFPPA de Thuré s'engagent dans une démarche de qualité avec l'objectif d'obtenir la certification QualiFormAgri et Qualiopi.

Cette démarche se traduit au travers des engagements liés au projet stratégique de l'EPLEFPA.

Axe 1 : Favoriser la réussite de nos apprenants

Axe 2 : Améliorer la qualité des services proposés aux bénéficiaires (accueil, information, formation, évaluation, remédiation, mesures qualitatives et quantitatives, aide à l'insertion professionnelle)

Axe 3 : Opérer la montée en compétences des personnels

Axe 4 : Assurer la compétitivité et la pérennité des centres

### Moyens mis en œuvre :

La direction s'engage à faire vivre l'action qualité dans le temps :

- En portant le projet
- En communiquant sur l'action
- En incitant les différents personnels à se mobiliser
- En respectant les échéances des différents événements qualité

Le référent qualité animera la démarche qualité auprès de l'ensemble des personnels de l'UFA et du CFPPA.

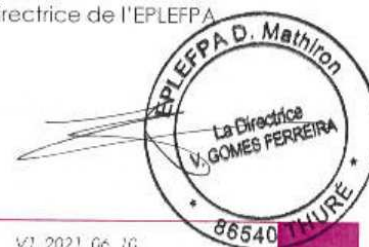
Le temps consacré à la qualité fait partie intégrante de l'activité des centres pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est sous l'autorité de la directrice de l'EPLEFPA et, par délégation de la responsable de l'apprentissage et de la formation continue.

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous au sein de l'EPL.

La responsable de l'UFA/CFPPA

La directrice de l'EPLEFPA



Courriel : [ufo@ufo-ve.com](mailto:ufo@ufo-ve.com) ou [cfppa@ufo-ve.com](mailto:cfppa@ufo-ve.com)  
Site internet : [www.information-thure.fr](http://www.information-thure.fr) Tél : 05 49 43 93 86 93  
UFA / CFPPA – rue du lycée - 86540 Thuré  
Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h

RFSANA-EPL THURÉ- Qualité - Démarches - Suivi des engagements - Outils

V1\_2021\_06\_10

## Le pôle de formation UFA/CFPPA c'est

➔ **150 APPRENANTS**

Formés par an

➔ **6 DIPLÔMES**

du CAP au BAC+2

➔ **2 CQP**

➔ **DES FORMATIONS COURTES SUR DEMANDE**

➔ **92% DE RÉUSSITE MOYENNE**

Tous diplômes confondus sur les 5 dernières années

➔ **ÉTABLISSEMENT À TAILLE HUMAINE,**

Avec suivi individualisé

➔ **PLATEAUX TECHNIQUES PERFORMANTS et adaptés aux métiers visés**

➔ **DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE**

Certifications Qualiopi et Qualiformagri

➔ **TAUX SATISFACTION 2022**

62 % des apprentis recommandent Thuré

98 % des entreprises sont satisfaites du suivi apprenants

93 % des stagiaires FC recommandent Thuré

➔ **CONCOURS**

Inscription aux "Olympiades des Métiers" et reconnaissance des végétaux.

## 3 centres constitutifs

LPA  
Danielle  
Mathiron

UFA- CFPPA

EXPLOITATION  
AGRICOLE

Formations  
professionnelles  
temps plein  
scolaire

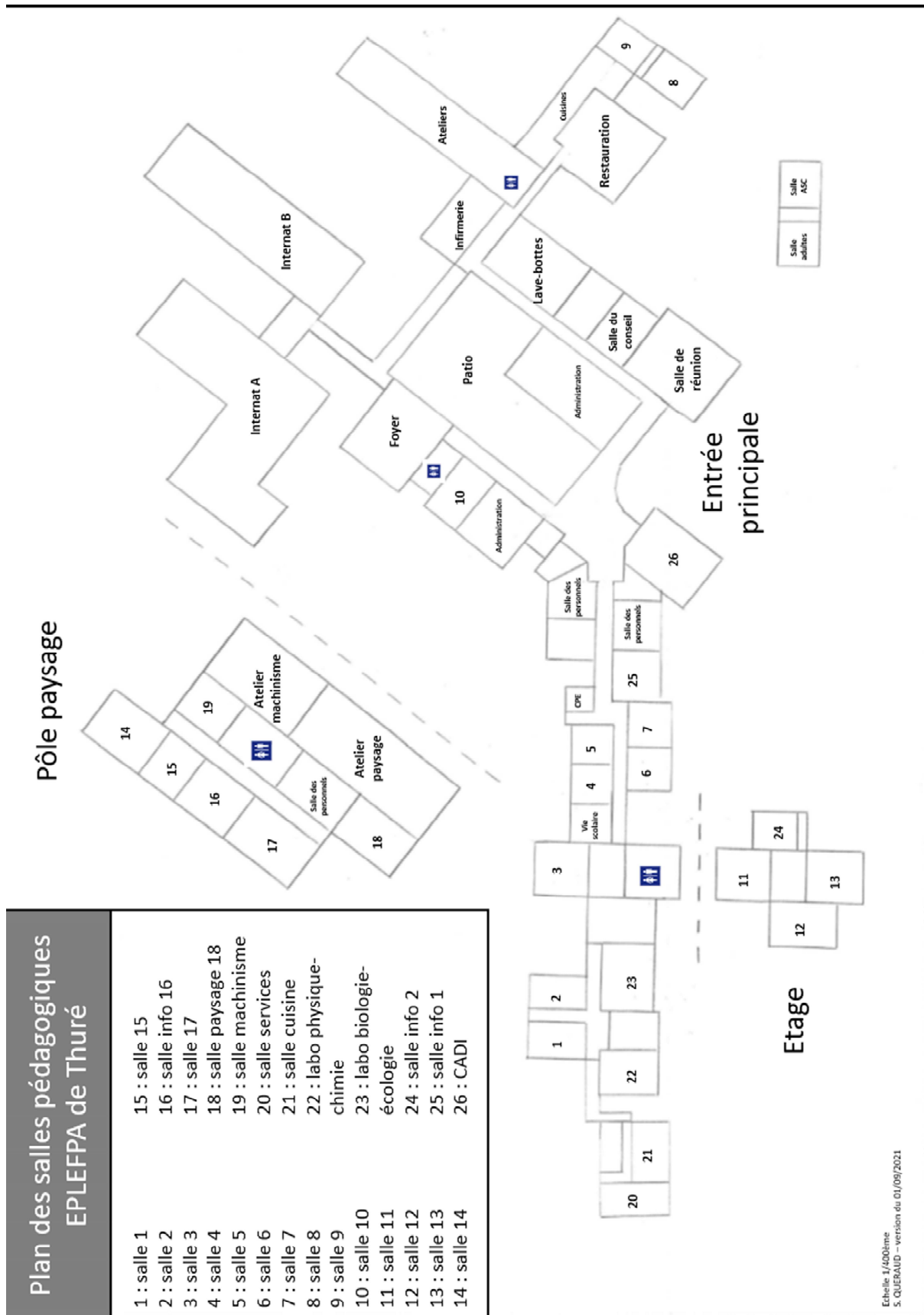
Formations  
professionnelles  
en  
apprentissage

Formations  
professionnelles  
continues

Paysage  
Horticulture  
Grandes  
cultures  
Maraichage  
Espaces test  
Apiculture  
Gite



# Plan du site

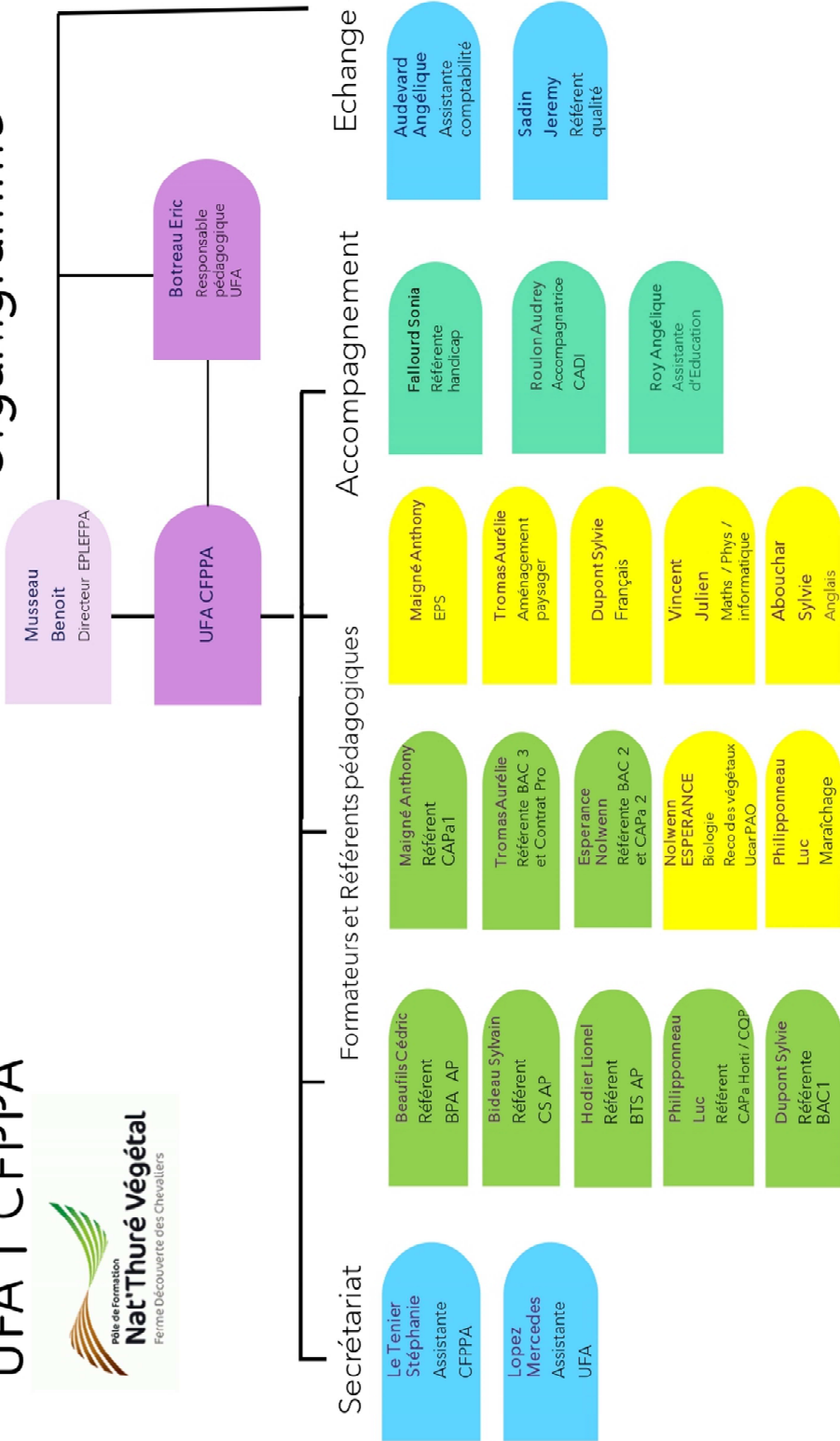


## Plan des salles pédagogiques EPLEFPA de Thuré

- 1 : salle 1
- 2 : salle 2
- 3 : salle 3
- 4 : salle 4
- 5 : salle 5
- 6 : salle 6
- 7 : salle 7
- 8 : salle 8
- 9 : salle 9
- 10 : salle 10
- 11 : salle 11
- 12 : salle 12
- 13 : salle 13
- 14 : salle 14
- 15 : salle 15
- 16 : salle info 16
- 17 : salle 17
- 18 : salle paysage 18
- 19 : salle machinisme
- 20 : salle services
- 21 : salle cuisine
- 22 : labo physique-chimie
- 23 : labo biologie-écologie
- 24 : salle info 2
- 25 : salle info 1
- 26 : CADI

# Organigramme

UFA | CFPPA



# 2 Nos prestations et formations

L'UFA est une structure interne au Pôle de Formation Nat'Thuré Végétal. La pédagogie de l'alternance entre l'entreprise et le centre permet de se former progressivement grâce aux restitutions et l'approfondissement des vécus professionnels en entreprise. Il dépend du CDFA de Venours.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de formateurs, d'enseignants et de professionnels, qui mettent en place des modalités d'enseignement variées ; des semaines « projet » entières sont parfois organisées afin de permettre aux apprentis de vivre des situations professionnelles particulières et significatives.

L'apprentissage est une formation professionnelle en alternance, destinée aux jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolu, souhaitant préparer un diplôme tout en travaillant.

Il associe une période de formation théorique en centre de formation des apprenti(e)s et une formation pratique en entreprise.

L'apprentissage a pour but de donner à un jeune travailleur une formation complète (générale, technique et pratique), en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (CAPa, BAC Pro, BTS), ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Les jeunes se qualifient en obtenant une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail. C'est une formation garantie par un contrat de travail signé avec un professionnel (entreprises ou collectivités), pour une durée de 2 ans ou 3 ans (selon le diplôme) avec une période d'essai de 45 jours.

La réussite de l'apprentissage suppose qu'une coordination étroite soit établie entre l'UFA et l'entreprise qui accueille l'apprenti(e), afin que celui-ci ou celle-ci puisse bénéficier d'une formation à la fois cohérente et efficace.

### En amont ou au début de la formation

- Accueil personnalisé : Entretien individualisé, positionnement, grille de restitution (ou semaine 1)
- Envoi du dossier de pré-inscription et liste des pièces à joindre
- Elaboration d'une convention de formation financière : OPCO ou collectivités
- Mise en place d'un **contrat pédagogique** (Maitre apprentissage / Apprenti / UFA) En plus des progressions pédagogiques, y figure le règlement intérieur qui doit permettre à chacun de favoriser ses conditions de formation dans l'établissement. Ce règlement doit être lu, connu et signé.

- Réunion d'accueil et présentation de l'UFA
- Remise du livret d'accueil, du contrat pédagogique signé et du livret d'apprentissage (ou semaine 1)

### **Pendant la formation**

- En début d'année, un identifiant PRONOTE personnel est communiqué à l'apprenant et à sa famille.
- Les emplois du temps (EDT) consultables sur PRONOTE
- Dossier de suivi du parcours (livret d'apprentissage, lien entreprise/centre de formation). Etat des lieux et validation des savoirs en cours de formation pour valider ou réajuster le parcours.
- Outils pédagogiques
- Préparation et inscription aux examens

### **Après la formation**

- Questionnaire de satisfaction
- Enquêtes de suivi et d'insertion professionnelle

## ➤ Focus sur le livret d'apprentissage

**« Le livret d'apprentissage est un outil de dialogue entre le Centre de Formation, l'entreprise, l'apprenant et sa famille »**

C'est un outil **obligatoire et essentiel** de suivi qui permet à tous les acteurs de s'informer mutuellement de la progression pédagogique et éducative de l'apprenant.



Pour l'apprenti, il constitue le support indispensable à la coordination entre sa formation pratique dans l'entreprise et sa formation théorique dans le CFA. Il lui permet aussi de mieux se préparer aux examens.



Pour le maître d'apprentissage et les formateurs du CFA, le livret permet de réaliser une synthèse des connaissances pratiques et théoriques en étant sensibilisés à la progression individuelle de chaque apprenti.

Remis lors de la première session de cours, l'apprenant doit toujours l'avoir avec lui que ce soit en entreprise ou au Centre de Formation.

Il doit être complété et signé à chaque alternance.

La phase de **récupération des vécus en entreprise** (Retour d'expérience - REX) a lieu à chaque retour d'alternance de l'apprenti(e) dans le centre à la première heure de cours. Cette phase est effectuée par le formateur référent\*.

Les apprenti(e)s (du CAPA au BTS) sont invité(e)s soit à l'oral, soit à l'écrit, à décrire une activité vécue en entreprise durant l'alternance passée.

### \* Référents de formation :

Le coordinateur de formation est votre référent formation. Il est votre interlocuteur privilégié pour tous les points d'organisation de votre formation (pédagogie, suivi du parcours, examen...)

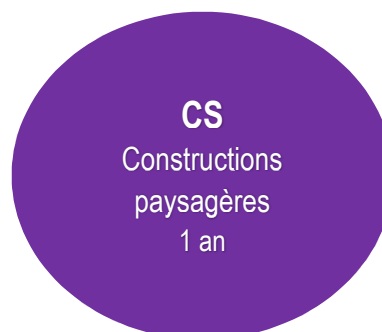
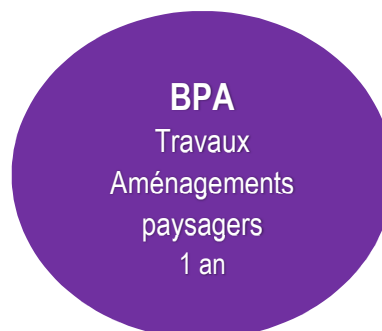
Il suit les périodes de formation en milieu professionnel et réalise une visite bilan en entreprise.

A ce titre, il est votre interlocuteur privilégié en ce qui concerne l'organisation des différentes périodes en entreprise.

## Nos formations UFA



## Mixage UFA/CFPPA





# Bac Professionnel Aménagements Paysagers



## Certification Préparée

Bac Professionnel  
Aménagements Paysagers  
**Niveau 4**

## Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus.

## Poursuite de formation Possible

Consulter notre site internet :  
[poleformation-thure.fr](http://poleformation-thure.fr)

## Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Chef d'équipe d'entretien et de créations des espaces verts. Donne les consignes, répartit le travail au quotidien. Il s'assure du bon état du matériel, du respect des règles de sécurité et des règles de l'art.

Interprète les plans et documents d'exécution, les adapte au terrain, Résout les éventuels soucis techniques.

Assure le suivi administratif du chantier.

Plus d'infos sur :

<https://www.aneфа.org/metiers/paysage-jardin-et-espaces-verts/>

## Objectifs

Le BAC PRO « aménagements paysagers » est un diplôme préparé en un cycle de référence de 3 ans constitué de la seconde professionnelle « Nature, Jardin, Paysage, Forêt », et des classes de première et terminale de la spécialité choisie.

Il forme des salariés expérimentés, amenés à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées.

## Contenu – capacités

- C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- C3- Développer sa motricité
- C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques
- C5- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- C6- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- C7- Réaliser des interventions d'aménagement
- C8- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement
- C9- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

## Obtention de la certification

La formation étant organisée en modules, elle vous permet de bénéficier à partir de la Première professionnelle du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte pour partie à l'examen.

L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

### Organisation de la formation

En entreprise : 33 semaines.

En centre :

- 1ère année : 665 heures soit 19 semaines
- 2ème année : 700 heures soit 20 semaines
- 3ème année : 700 heures soit 20 semaines

5 semaines de congés payés par an.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi à raison de 35h par semaine.

Modalités d'accueil et d'accompagnements spécifiques pour les personnes RQTH.

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à Mobilité Réduite.

### Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mise en situation pratique, suivi individuel.

Salle de classe équipée, plateau pédagogique équipé.

### Conditions d'admission et pré-requis

De 16 à 29 ans révolus. Cela peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Satisfaire aux tests de pré-requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français

Utiliser les quatre opérations mathématiques

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de l'aménagement paysager

### Public – Inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Inscription : prendre contact avec l'UFA au 05.49.93.70.52

### Conditions de rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation

### Financement de la formation

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics

# CAPa Jardinier Paysagiste



## Certification Préparée

Certificat d' Aptitude  
 Professionnelle Agricole  
 CAPA- JP  
 Jardinier paysagiste  
**Niveau 3**

## Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus.

## Poursuite de formation Possible

Bac Pro Aménagements  
 Paysagers  
 BPA Travaux des aménagements  
 paysagers

## Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Le titulaire de ce CAPa est employé en qualité d'ouvrier qualifié en travaux paysagers dans le secteur des jardins et espaces verts au sein d'une entreprise du paysage ou le service espaces verts d'une commune ou collectivité territoriale.

Plus d'infos sur :  
<https://www.anefa.org/metiers/paysage-jardin-et-espaces-verts/>

## Objectifs

- Acquérir une qualification de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.
- Savoir mettre en œuvre les différentes techniques pour réaliser un espace vert ou jardin et en assurer l'entretien,
- Savoir s'organiser dans son travail et assurer la maintenance courante du matériel dans les conditions de sécurité optimales,
- Acquérir une connaissance précise des végétaux, de leur physiologie ....

## Contenu – capacités

**CG1** Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

**CG2** Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

**CG3** Interagir avec son environnement social

**CP4** Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

**CP5** Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

**CP6** Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

**CP7** S'adapter à des enjeux professionnels locaux

## Obtention de la certification

Le diplôme est attribué à la fin des deux années de formation, en CCF (contrôle en cours de formation) à partir des résultats obtenus : 60% en contrôle continu, 40% en épreuves terminales.

## Organisation de la formation

En entreprise : 34 semaines par an

En centre : 13 semaines par an

1<sup>ère</sup> année : 455 heures

2<sup>ème</sup> année : 455 heures

5 semaines de congés payés.

Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à Mobilité Réduite

## Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mise en situation pratique, suivi individuel.

Salle de classe équipée, plateau pédagogique équipé.

## Conditions d'admission et pré-requis

De 16 à 29 ans révolus. Cela peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3<sup>ème</sup>.

Avoir suivi une classe de 3<sup>ème</sup> signifie :

-Comprendre une consigne simple donnée à l'écrit ou à l'oral,

-Compter, dénombrer et réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculatrice,

-Transmettre une information, une consigne par oral, avec le vocabulaire approprié.

Personne en situation de handicap : sans limite d'âge.

## Public – Inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Inscription : prendre contact avec l' UFA au 05.49.93.70.52

## Conditions de rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation

## Financement de la formation

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics

Tél : 05 49 43 93 86 93/ Courriel: [cfa.thure@educagri.fr](mailto:cfa.thure@educagri.fr) Site internet : [www.poleformation-thure.fr](http://www.poleformation-thure.fr)

Horaires d'ouverture / UFA / CFPPA –rue du lycée -86540 Thuré

accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 17h



# Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers



## Certification Préparée

Brevet de Technicien Supérieur  
Agricole  
Aménagements Paysagers  
**Niveau 5**

## Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus.

## Poursuite de formation Possible

Licence Professionnelle,  
Certificat de Spécialisation,  
Ecole d'ingénieur paysagiste,

## Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Ce BTSA prépare aux métiers de responsable de chantier paysager dans une entreprise ou un service « espaces verts » de collectivité, de technicien en bureau d'étude, de responsable des aménagements paysagers, de chefs d'entreprise.  
Conducteur de travaux paysagers, il connaît sa feuille de cours par cœur, maîtrise les moyens et anticipe les aléas.

Plus d'infos sur :

<https://www.anefa.org/metiers/paysage-jardin-et-espaces-verts/>

## Objectifs

Acquérir une qualification  
S'adapter à des enjeux professionnels  
Acquérir les connaissances de base pour :  
Participer à la conception et à l'étude de projet d'aménagements paysagers  
Réaliser et gérer des aménagements paysagers  
Encadrer des équipes  
Assurer les tâches administratives et la gestion financière

## Contenu – capacités

1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
2. Communiquer dans une langue étrangère
3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données
5. Prendre en compte les attentes des commanditaires et des us  
ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement
6. Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement
7. Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale
8. Assurer la gestion économique des chantiers
9. Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle

## Obtention de la certification

La formation étant organisée en modules, elle vous permet de bénéficier du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte pour partie à l'examen. L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

## Organisation de la formation

Sur un parcours de 2 ans et sur la base de 35 heures par semaine

En entreprise : 26 semaines (910 heures) par an.

En centre : 21 semaines (735 heures) par an.

5 semaines de congés payés par an.

## Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mise en situation pratique, suivi individuel.  
Salles de classe équipée, plateau pédagogique équipé.

## Conditions d'admission et pré- requis

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Être titulaire d'un BAC général, technologique ou professionnel, ou d'un BP4 Aménagements Paysagers.

- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

### Satisfaire aux prérequis :

Avoir obtenu un diplôme de niveau 4 et maîtriser les savoirs de base niveau C1 en français.  
Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'aménagement paysager.

## Public – Inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage selon la réglementation en vigueur.

Avoir rempli un dossier parcours sup sur le site <https://www.parcoursup.fr/>

Satisfaire aux tests de pré- requis

## Conditions de rémunération

Rémunération par l'entreprise selon l'âge et l'année d'entrée en formation.

## Financement de la formation

Formation financée par les OPCO pour les contrats Privés et par les collectivités territoriales pour les contrats Publics



## Organisation du dispositif

- Entrée et sortie permanentes.
- Phase de diagnostic approfondi afin d'évaluer les besoins et proposer un parcours individualisé et permettre l'inscription aux modules du dispositif
- Périodes de stage en entreprises (tout secteur d'activité jusqu'à 8 semaines)
- Visites d'entreprise

## Modalités pédagogiques

Les bénéficiaires sont présents 20h par semaine. Les lundis, mardis et jeudis toute la journée ainsi que le vendredi matin. La journée de mercredi et le vendredi après-midi sont destinés à des démarches personnelles liées à la recherche de stage, enquêtes métiers

La durée de la formation peut varier de quelques jours à plusieurs mois en fonction de la situation et du projet du jeune

## Conditions d'admission et pré-requis

De 15 à 29 ans

Ne pas être en formation

Ne pas être salarié

## Public – Inscription

Jeunes de 15 à 29 ans révolus sortis du système scolaire sans qualification avec un niveau scolaire inférieur ou égal au baccalauréat.

Jeunes de 15 à 29 ans révolus souhaitant accéder à l'apprentissage et plus spécifiquement :

- Jeunes résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Jeunes ni en emploi, ni en formation et ayant atteint au maximum le niveau 4 (baccalauréat) non validé
- Les personnes en situation de handicap

## Conditions de rémunération

Les bénéficiaires de la prépa-apprentissage peuvent percevoir la rémunération du stagiaire de la formation professionnelle (sans en avoir le statut)

## Financement de la formation

Dispositif gratuit, reste à charge demi-pension et internat

## Le CFPPA – Formation adultes

Le CFPPA offre un panel de formations pour adultes complémentaires des formations initiales.

Demandeurs d'emplois, salariés en CDD ou en CDI, chef d'entreprise en reconversion, en recherche de compétences professionnelles nouvelles ou complémentaires, notre CFPPA vous offre un parcours en alternance sur mesure, adapté à votre projet professionnel et prenant en compte vos acquis.

Nous vous proposons plusieurs types de formation : diplômantes et certifiantes et des formations courtes dans les secteurs du paysage, de l'horticulture, des savoirs de base et des grandes cultures en sessions annuelles.

### En amont ou au début de la formation

- Accueil personnalisé : entretien individualisé, positionnement
- Grille de restitution du positionnement (documents permettant de synthétiser les résultats du positionnement pour le stagiaire, l'entreprise, le formateur)
- Proposition de parcours et mise en place **d'un contrat pédagogique**. En plus des progressions pédagogiques, y figure le règlement intérieur qui doit permettre à chacun de favoriser ses conditions de formation dans l'établissement. Ce règlement doit être lu, connu et signé.
- Elaboration d'un contrat de formation professionnelle ou convention de formation selon le statut de l'apprenant
- Réunion d'accueil et présentation du CFPPA
- Remise du livret d'accueil, du contrat pédagogique signé et du carnet de suivi en entreprise

### Pendant la formation

- Outils administratifs (fiches de présence, émargements...)
- Emploi du temps individuel
- Dossier de suivi du parcours (livret de suivi, lien entreprise/centre de formation). Etat des lieux et validation des savoirs en cours de formation pour valider ou réajuster le parcours.
- Outils pédagogiques (Apport d'outils ou de méthodes pour combler des difficultés dans une discipline et/ou renforcer des acquis, permettre au bénéficiaire de travailler seul et à son rythme en utilisant les ressources produites par le formateur ou l'entreprise)

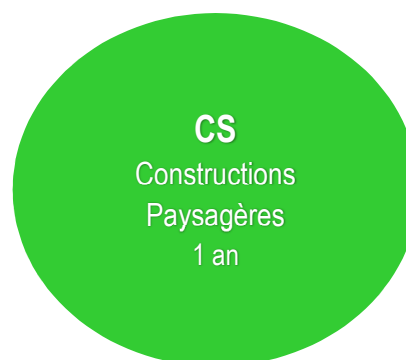
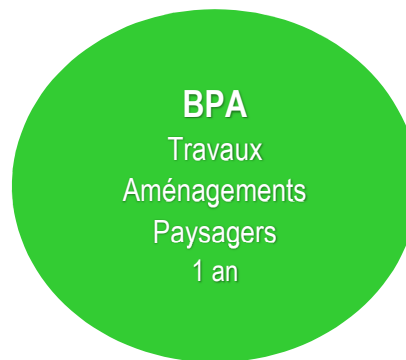
### Après la formation

- Enquêtes de suivi sur le devenir des bénéficiaires
- Evaluation du dispositif
- Un bilan individuel de votre part
- Attestation de fin de formation
- Un certificat de réalisation (pour les formations courtes)

## Formation CFPPA



## Formation en Mixage



**\*CQP** : Le CQP est un titre professionnel de niveau 3, créé pour répondre aux besoins de la branche professionnelle légumière. Il est centré sur la pratique professionnelle tout en apportant savoirs professionnels et techniques nécessaires à la compréhension des opérations demandées. Il est constitué de 4 blocs de compétences.

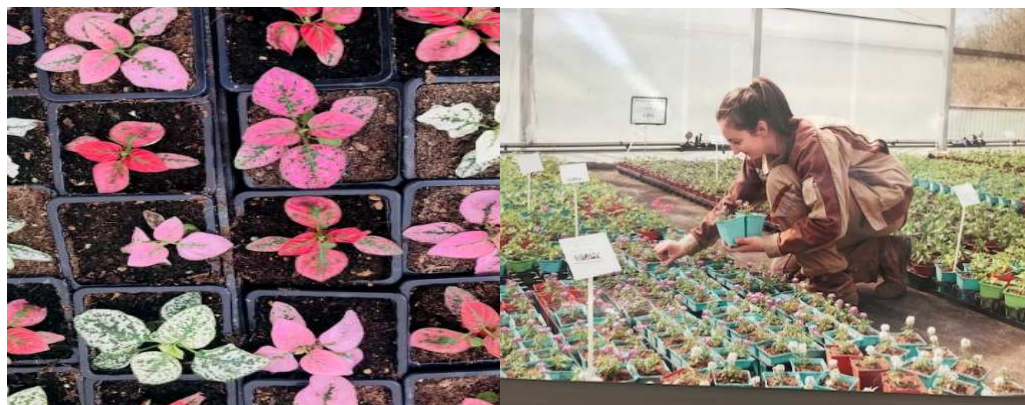
Il correspond à un parcours individuel donc la durée de formation varie en fonction des compétences et des modules choisis. L'immersion en entreprise représente 1/3 de temps de formation.

**\*\* Le Contrat de spécialisation** de niveau 4 atteste d'une qualification professionnelle spécialisée. Il se prépare après un bac pro ou un BTS Aménagement Paysager et permet d'acquérir des compétences spécifiques à la conduite de chantiers de construction paysagère. Formation de 1 an axée sur les champs professionnels pour être rapidement opérationnel. Le CS est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC), indépendantes les unes des autres. Ces épreuves se déroulent dans le strict respect des modalités prévues par le référentiel de la certification. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Les UC validées restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

# Certificat de qualification professionnel

## Ouvrier qualifié

### En production légumières



#### Certification Préparée

Certificat de qualification (CQP)  
Titre professionnel  
**Niveau 3**

#### Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des  
tests de positionnement et des  
diplômes obtenus.

#### Poursuite de formation Possible

Consulter notre site internet :  
[poleformation-thure.fr](http://poleformation-thure.fr)

#### Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Permet d'évoluer dans l'emploi  
(poste à responsabilité) et  
acquérir des compétences  
supplémentaires dans la branche  
professionnelle légumière

Plus d'infos sur :  
<https://www.anefa.org/metiers>

#### Objectifs

- Acquérir une qualification de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.
- Entretien de la culture et récolte
- Protection intégrée des cultures
- Conduite et utilisation des matériels
- Animation d'équipe

#### Contenu – capacités

Il est composé **de 3 blocs de compétences**

**Bloc 1** : Mise en place de la culture

**Bloc 2** : Entretien de la culture et Récolte

**Bloc 3** : Tri - Conditionnement

#### Obtention de la certification

Les blocs peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres.

Evaluation finale devant un jury

La certification est acquise après avoir obtenu l'ensemble des blocs de compétences.

### Organisation de la formation

Le CQP correspond à un parcours individuel donc la durée de formation est variable en fonction des compétences individuelles et des modules choisis. L'immersion en entreprise représente 1/3 de temps de formation.

### Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mise en situation pratique, suivi individuel. Salle de classe équipée, plateau pédagogique équipé.

### Conditions d'admission et pré-requis

Savoir lire et écrire, comprendre le français (niveau B1)

Utiliser les quatre opérations mathématiques

Avoir un projet professionnel dans le domaine visé

### Public – Inscription

⇒ Salarié : Prendre contact avec le secrétariat du CFPPA au 05.49.93.70.53

⇒ Demandeurs d'emploi : contacter votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi et prendre contact avec le secrétariat du CFPPA au 05.49.93.70.53

### Conditions de rémunération

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut.

### Financement de la formation

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...):

⇒ La rémunération de la formation professionnelle est possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi, VIVEA...) selon la réglementation en vigueur.

⇒ Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale, cap Emploi)

⇒ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

# Brevet Professionnel Agricole

## Travaux des aménagements paysagers



### Certification Préparée

Brevet Professionnel Agricole  
 Travaux des Aménagements  
 Paysagers  
**Niveau 3**

### Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus.

### Poursuite de formation Possible

Bac Pro Aménagements  
 Paysagers  
 Consulter notre site internet :  
[poleformation-thure.fr](http://poleformation-thure.fr)

### Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Ce diplôme forme des ouvriers qualifiés dans le secteur du paysage. Il participe à des chantiers d'aménagement paysager.

Il est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.

Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées.

Il peut être amené à maçonner si besoin est.

Il peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain

Plus d'infos sur :

<https://www.anefa.org/metiers/paysage-jardin-et-espaces-verts/>

### Objectifs

- Acquérir une qualification en 1 an permettant le métier de jardinier
- Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements, paysagers et à la communication en situation professionnelle.

Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces.

### Contenu – capacités

**UCO1** : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

**UCO2** : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

**UCS1 TCE** : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager.

**UCS2 TCE** : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager.

**UCS3 TCE** : Utiliser les engins de transport et de terrassements dans le respect des règles de sécurité.

**UCARE 1** : Base de la conception paysagère

**UCARE 2** : Outils de tonte robotisés

### Obtention de la certification

Pour chaque Unité Capitalisable (UC), les connaissances sont évaluées tout au long de la formation sous forme de SPE. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC sont obtenues.



**APPRENTISSAGE**

**FORMATION ADULTE**

**Organisation de la formation**

En centre : 13 semaines (455 heures)  
 En entreprise : 39 semaines (1365 heures)

En centre : 13 semaines (455 h)  
 En entreprise : 39 semaines (1365 h)

Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.  
 Tous les locaux sont accessibles aux personnes à Mobilité Réduite

**Modalités pédagogiques**

Cours théoriques, études de cas, mise en situation pratique, suivi individuel.  
 Salle de classe équipée, plateau pédagogique équipé.

**Conditions d'admission et pré- requis**

Posséder un CAPa JP  
 Être âgé entre 16 à moins de 30 ans

Être âgé d'au moins 18 ans  
 Être demandeur d'emploi ou salarié  
 en CDI, CDD, congé individuel de formation,  
 ou salarié en reclassement CSP.  
 Satisfaire aux prérequis : savoir lire, écrire et  
 comprendre le français ; savoir utiliser les 4  
 opérations mathématiques, avoir un projet  
 professionnel validé dans le domaine du  
 paysage.

Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

**Public – Inscription**

Public éligible aux conditions d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Inscription : prendre contact avec le CFA ou le CFPPA au 05.49.93.86.93

**Conditions de rémunération**

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par  
 l'entreprise selon votre âge et l'année de  
 formation.

Rémunération possible (Conseil  
 Régional, HSP, CPF, Pôle  
 Emploi, CPF  
 de transition, CAP emploi...) selon  
 réglementation en vigueur

**Financement de la formation**

Formation financée par les OPCO pour  
 les contrats privés, et par les collectivités  
 territoriales pour les contrats publics.

Selon la situation du candidat (demandeur  
 d'emploi, salarié, intérimaire, chef  
 d'entreprise...)  
 Pour une prise en charge par le Conseil  
 Régional, la validation du projet  
 professionnel par le conseiller prescripteur  
 est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale,  
 CAP Emploi...). Le coût de la formation est  
 de 11 €/h, auxquels s'ajoutent les frais  
 d'équipement individuel de protection  
 (pantalons de travail, chaussures de sécurité  
 et gants de travail : 100 €), ainsi que le suivi  
 en entreprise (2€/h). Les frais annexes  
 (hébergement et restauration) feront l'objet  
 d'un accord préalable et d'une facturation  
 distincte. Le coût de la formation peut être  
 pris en charge en partie ou en totalité par les  
 organismes concernés selon réglementation  
 en vigueur.

# Certificat de Spécialisation

## « Constructions paysagères »



### Certification Préparée

Certificat de spécialisation  
**Niveau 4**

### Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus.

### Poursuite de formation Possible

Consulter notre site internet :  
[poleformation-thure.fr](http://poleformation-thure.fr)

### Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Le maçon du paysage réalise les travaux d'ouvrages maçonnés tels que dallages, allées, pavages, murets, escaliers, bordures et bassins...

Il pose des carrelages ou des pavés, taille des pierres sèches, assemble des gabions, coule du béton et réalise des coffrages, applique du mortier.

Il peut aussi s'occuper de la maçonnerie de bassins cascades ou pièces d'eau, peut poser des ouvrages de bois ou d'autres matériaux, et des constructions modulables associées (pergolas, claustras, clôtures...).

Plus d'infos sur :

<https://www.anefa.org/metiers/paysage-jardin-et-espaces-verts/>

### Objectifs

Le certificat de spécialisation de niveau 4, formation uniquement professionnelle permet de se perfectionner pour créer et réaliser des chantiers de constructions et de créations paysagères.

- Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères,
- Savoir utiliser une mini-pelle,
- Réaliser les travaux de Voierie et Réseaux Divers,
- Réaliser les travaux de constructions paysagères,
- Gérer une équipe de chantier,
- Répondre aux exigences d'un cahier des charges,
- Respecter la réglementation en vigueur.

### Contenu – capacités

**UC 1** : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

**UC 2** : Réaliser des constructions paysagères avec liants

**UC 3** : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

### Obtention de la certification

Le CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC).

Les UC peuvent être obtenues indépendamment.

Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées.

Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.

**APPRENTISSAGE****FORMATION ADULTE****Organisation de la formation**

Formation en alternance centre / entreprise sur une année sur la base de 35h par semaine

En centre : 12 semaines (420 heures)  
En entreprise : 35 semaines (1225 heures)  
5 semaines de congés payés

Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.  
Tous les locaux sont accessibles aux personnes à Mobilité Réduite

**Modalités pédagogiques**

Cours théoriques, études de cas, mise en situation pratique, suivi individuel.  
Salle de classe équipée, plateau pédagogique équipé.

**Conditions d'admission et pré-requis**

Être titulaire d'un niveau 4 (Bac pro ou BP)  
ou justifier d'une année d'activité

professionnelle à temps plein dans un emploi  
en rapport direct avec le contenu et  
le niveau du diplôme ou justifier de 3 ans  
d'expérience à temps plein dans un  
autre secteur (sur dérogation)

Être âgé entre 16 et moins de 26 ans  
Être demandeur d'emploi de 26 ans ou  
plus  
et être inscrit à Pôle Emploi  
Être concerné par le contrat de  
professionnalisation expérimental  
Avoir un projet professionnel validé  
dans le domaine du paysage

Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

**Public – Inscription**

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Inscription : prendre contact avec l' UFA au 05.49.93.70.52

**Conditions de rémunération**

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par  
l'entreprise selon votre âge et l'année de  
formation

Rémunération en contrat de  
professionnalisation selon l'âge et le  
niveau de formation du stagiaire

**Financement de la formation**

Formation financée par les OPCO pour  
les contrats privés, et par les collectivités  
territoriales pour les contrats publics

Financement de la formation par  
l'entreprise

# Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

## Métiers de l'Agriculture

### Support Horticulture

#### Certification Préparée

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Métiers de l'Agriculture – Support Horticulture  
**Niveau 3**

#### Parcours Personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus.

#### Poursuite de formation Possible

Consulter notre site internet :  
[poleformation-thure.fr](http://poleformation-thure.fr)

#### Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Ce diplôme forme des ouvriers qualifiés dans le secteur de l'horticulture et maraîchage.

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation.

L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage.

Plus d'infos sur :

<https://www.aneфа.org/metiers/paysage-jardin-et-espaces-verts/>



#### Objectifs

Acquérir les connaissances techniques afin d'intervenir dans le secteur de l'horticulture et des productions légumières pour exercer un emploi d'ouvrier qualifié dans les entreprises spécialisées en production légumières, maraichères, florales avec une approche agroécologique.

#### Contenu – capacités

**UCG1** : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

**UCG2** : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

**UCG3** : Interagir avec son environnement social

**UCP1** : Réaliser des travaux sur les végétaux

**UCP2** : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement

**UCP3** : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

**UCARE** : Plantes Aromatiques et Officinales

#### Obtention de la certification

Pour chaque Unité Capitalisable (UC), les connaissances sont évaluées tout au long de la formation sous forme de SPE. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 7 UC sont obtenues.

## ➤ Focus sur le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans sortis du système éducatif sans qualification professionnelle / ceux qui veulent compléter leur formation et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle.

➔ La formation comporte des enseignements généraux, professionnels et technologiques. Elle inclut obligatoirement une action de professionnalisation c'est-à-dire des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation, d'une durée d'au moins 6 mois.

➔ Acquérir une qualification professionnelle reconnue et de l'expérience en entreprise  
Réussir son insertion ou réinsertion professionnelle.

Contrat en CDD ou CDI dans toute entreprise sauf fonction publique.

La formation en tant que telle est d'une durée minimale de 150 heures, quel que soit le type de contrat, CDD ou CDI. Dans le cadre d'un CDI, l'action de professionnalisation se déroule en début de contrat.

Un tuteur doit être désigné par l'employeur, c'est obligatoire : il doit guider l'apprenant dans ses activités en entreprise.

**Les droits** en contrat de professionnalisation sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail...

**Les obligations** : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur ; en contrepartie, celui-ci rémunère l'apprenant et prend en charge sa formation. Une condition à cela : suivre les cours avec assiduité.

Rémunération : un pourcentage du SMIC variable selon l'âge et le niveau de formation.



## L'exploitation – support pédagogique du CFA CFPPA

"L'exploitation des Chevaliers" fonctionne comme une exploitation à part entière. Support pédagogique pour les apprenants, elle est tout à la fois lieu de production, de mise en place d'expérimentations et support de développement auprès des professionnels.

Comme toute exploitation, elle fonctionne en autonomie financière complète, les charges de fonctionnement doivent être financées par les ventes des différentes productions.

L'exploitation comporte 112 ha de terres dont 20 ha de jachère. L'assolement est composé de blé tendre, blé dur, tournesol et luzerne

**La partie horticulture** se compose de 1500 m<sup>2</sup> de serres couvertes et jardins d'application en maraîchage bio.

- Production de plantes à massifs et ornementales.
- Plants de légumes en agriculture biologique et conventionnelle.
- Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage.
- Recyclage de l'eau en circuit fermé.
- Certification AB par Ecocert.



### Projets :

Développement des vivaces, plantes peu exigeantes en eau.

Poursuite de l'optimisation du calendrier de production afin de réduire les charges de viabilisation.

Adaptation des systèmes d'irrigation pour la gestion de l'eau et la réduction du temps de travail.

Production des plants pour l'espace test et les professionnels.

Mise en place de plantes aromatiques et officinales sur la partie Bio

Expérimentation sur l'utilisation de pots biodégradables fabriqués à base de déchets verts.

Support de formation, l'exploitation emploie un temps plein pour assurer la production et la commercialisation :

Les élèves et les stagiaires adultes assurent la production lors de leurs travaux pratiques avec les enseignants et pendant des périodes de stage en convention avec l'exploitation.



**La partie « Aménagement Paysager »** dispose d'un pôle technique de 720 m<sup>2</sup> :

- des ateliers et des salles dédiées au secteur paysage et au secteur agro équipement.

Derniers projets achevés :

Extension de la gestion différenciée (fauche tardive, jachère fleurie ...).

Méthodes alternatives aux produits phytosanitaires (bineuse électrique, rotocup...).

Aménagements du site : création de deux terrasses pour que les élèves et les personnels puissent déjeuner en extérieur, réaménagement de l'entrée du site...

Achat d'un terrain à l'entrée du lycée pour créer un arboretum ouvert au public.

Chantiers extérieurs (ex : diagnostic environnemental chez AIGLE, plantation de haies en partenariat avec la LPO pour les agriculteurs...).

Support de formation, l'entretien et la création d'aménagements sont réalisés par les apprenants et les enseignants. Les personnels de maintenance de l'établissement interviennent en complémentarité au niveau des tontes de pelouse sur les périodes de vacances scolaires.



En projet :

**-Reconnaissance des végétaux :**

Les apprenants éprouvent des difficultés pour apprendre les noms et les caractéristiques des végétaux, nous avons choisi de les aider en leur proposant la mise en place de QR codes sur les plantes et les arbres. Ils composeront la base de données avec leurs enseignants dans le cadre des cours et pourront ensuite, à l'aide de leur téléphone portable ou pour ceux qui n'en ont pas avec des tablettes prêtées par le centre de documentation, scanner les végétaux et retrouver ainsi le descriptif de chacune des plantes

**-Préparation à différents concours :**

Nos deux spécialités, le paysage et l'horticulture, sont chaque année représentée par quelques apprenants lors de concours de renommée. De nombreux jeunes tentent l'aventure à travers le Concours des Olympiades des métiers ou encore le Concours interrégional de reconnaissance des végétaux.

Ces concours permettent aux jeunes en formation de mettre en avant leurs connaissances et d'être reconnus par les professionnels. Véritables vitrines des savoir-faire, ils sont, pour eux, une riche expérience et représentent une réelle opportunité et la meilleure façon d'entrer dans le monde professionnel

# Le CADI

(Centre d'Accompagnement, de Documentation et d'Information)

Le CADI a pour objectif de :

- Répondre au plus près aux besoins des apprenants.
  - Travailler sur la réussite des apprenants en développant des méthodes d'apprentissage.
  - Optimiser l'acquisition de l'autonomie, la réussite aux évaluations et l'insertion professionnelle.
  - Individualiser les parcours de formation.
  - Bénéficier de l'accompagnement spécifique du service du CADI en dehors des heures de cours de la formation (rdv, entretien individuel).
  - Accueillir les apprenants tous les jours de 8h15 à 18h30 et le vendredi de 8h15 à 16h15.

## Le CADI, C'est un lieu :

Lieu rassemblant des moyens pédagogiques diversifiés, à disposition des apprenants : soit en libre accès, soit avec l'aide du personnel du CADI.

Il comprend :

- un fond documentaire riche et varié (livres, revues, vidéos, cd-rom, ouvrages spécialisés, journaux, des ressources d'auto-formation...)
- Des supports et des outils pédagogiques permettant, en toute autonomie, l'acquisition et la mesure des savoirs et savoir-faire.
- Un espace informatique avec accès internet et imprimante, copieur, scanner...
- Un espace travail
- A l'étage, un coin lecture et un espace travail
- Une petite salle de travail, espace silence
- Un espace dédié à l'autoformation : des cours, des exercices et des corrigés.

## Le CADI : Ce sont des personnes :

- Un documentaliste, M. LOMER.
- Une animatrice, Mme Roulon, qui reçoit, et accompagne les apprenants.

## L'accompagnement :

L'accompagnement s'effectue tout au long du parcours et prend différentes formes :  
→ Rdv individuels ponctuels ou réguliers à l'initiative de l'apprenant ou du formateur.

Selon les besoins des apprenants cet accompagnement couvre toutes les disciplines, mais aussi d'autres domaines (aide pour la réalisation de cv, lettre de motivation, expression orale, gestion du stress, méthodologie...).

→ Cours en demi-groupe (quelle est ma manière d'apprendre, comment je m'organise, comprendre ma mémoire, comment apprendre une leçon, la prise de notes, aisance à l'oral, préparation aux épreuves d'examen...).

Ces créneaux sont intégrés à l'emploi du temps (heures CADI- tous les jours de 8h15 à 18h45 et le vendredi de 8h15 à 16h15)

## 3 Les financements et les aides

**Pour l'apprentissage**, le financement de la formation dépendra si vous faites un apprentissage dans le secteur public ou le secteur privé. Les apprentis du secteur privé bénéficient également d'une aide des OPCO\* pour la restauration et l'hébergement et versée directement au CFA.

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée (de 12 à 36 mois) ou pour une durée indéterminée.

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti(e) est rémunéré(e) entre 27 % et 100 % du SMIC, selon l'année d'exécution du contrat.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>ème</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>ème</sup> année	55 %	67 %	78 %	100 %

*Les pourcentages de rémunération dans le secteur public non industriel et commercial sont uniformément majorés de 10 points lorsque l'apprenti prépare un diplôme ou titre de niveau IV (baccalauréat) et de 20 points lorsque l'apprenti(e) prépare un diplôme ou titre de niveau V (BTS, licence).*

Ce statut d'apprenti(e) donne droit à une couverture sociale similaire à celle des autres salariés dès 16 ans : affiliation au régime général de la sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage, ...

**Pour la formation adulte,**

### Financement des formations diplômantes

- Pour les demandeurs d'emploi

**Le coût de la formation est pris en charge à 100 % par le Conseil Régional** dans le cadre du Plan Régional de Formation ou bien vous pouvez solliciter votre conseiller pôle emploi, il ou elle pourra vous proposer la prise en charge de votre formation via une aide individuelle à la formation (AIF)

- Pour les salariés, le financement de la formation peut se faire
  - avec votre CPF Transition professionnelle
  - par l'OPCO auquel est rattaché votre entreprise
  - le tarif est de 15 € / heure

## Financement des actions courtes

Que vous soyez salarié en reconversion ou en reclassement, le financement de la formation peut se faire :

- Par le biais de votre employeur
- Par l'OPCO de votre secteur d'activité
- Le tarif est de 20 € / heure

## **LES AIDES (OPCO, Région ...)**

Le statut de stagiaire de la formation professionnelle vous permet d'être rémunéré par Pôle Emploi le temps de votre formation selon vos droits (ARE formation).

Si vous êtes demandeur d'emploi en fin de droits, la Région peut vous rémunérer (selon barèmes)

**\*Les OPCO** (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés d'accompagner les entreprises et les salariés dans leur besoin de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

**Par l'intermédiaire des OPCO, ce sont donc bien les entreprises qui financent votre formation.**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-individuelle-la-formation>

## **AIDES AUX APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Se renseigner auprès du secrétariat et Mme FALLOURD, référente handicap, pour obtenir un accompagnement.

## **AIDES A LA MOBILITÉ**

Se renseigner auprès Mme MARCHAND référente mobilité de l'EPL, pour obtenir des renseignements et un accompagnement.

## Les aides du Conseil Régional

Aides	Bénéficiaires	Modalités
<b>Chèque livre</b>	Apprentis	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La région attribue un chèque de 20 euros utilisable pour l'achat de livres, bandes dessinées...</li> <li>2. La vie scolaire informe par mail les apprentis et leur donne la démarche à suivre</li> <li>3. La demande se fait sur la plateforme dédiée aux aides de rentrée sur le site <a href="https://mesdemarches.aidesderentree.fr/">les-aides.nouvelle-aquitaine.fr</a> --&gt; <a href="https://mesdemarches.aidesderentree.fr/">https://mesdemarches.aidesderentree.fr/</a></li> <li>3. La responsable vie scolaire valide ensuite leur demande</li> </ol>
<b>Aide aux devoirs et soutien scolaire</b>	Apprentis	La région propose un service de soutien scolaire personnalisé par téléphonique gratuit au <b>05.57.57.50.00</b> pour 5 matières : français, anglais, espagnol, maths, physique
<b>Soutien aux associations d'apprentis</b>	Apprentis et stagiaires	Pour les associations stagiaires et apprentis agricoles, une dotation annuelle peut être versée dont le montant est établi en fonction des différents critères sociaux, ruralité... Inscription à faire en ligne sur le site de la nouvelle aquitaine : <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr">les-aides.nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>Fonds social formation</b>	Apprentis et stagiaires	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les bénéficiaires de cette aide doivent être inscrits dans une formation financée par la Région Nouvelle Aquitaine ayant des problèmes pour régler logement (loyer, charges...) transport (frais de déplacement, réparations véhicules...)</li> <li>2. L'aide est comprise entre 100 et 1000 euros par an et par demandeur.</li> <li>3. Cette demande d'aide doit être faite au UFA qui remplira une attestation puis vous aidera dans les démarches suivantes : dépôt du dossier sur la plateforme en ligne : Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine.</li> </ol>
<b>Aide au financement du permis B</b>	Apprentis	Aide de 500 euros accordées par l'Etat, cumulable avec d'autres aides dont peut bénéficier l'apprenti. La démarche s'effectue directement au UFA. Grâce à une convention, le UFA versera l'aide aux apprentis ou le cas échéant directement à l'école de conduite.
<b>TER (aide mobilité)</b>	Apprentis	Un nombre limité de billets à petits prix (de 5 à 20 euros) est proposé sur une sélection de trajets et de trains TER en Nouvelle-Aquitaine et vendu exclusivement <a href="#">sur le site TER Nouvelle-Aquitaine et l'application SNCF</a>
<b>Opération un deux toit</b>	Apprentis	En cas de difficulté à se loger, la région Nouvelle-Aquitaine aide à trouver une chambre chez l'habitant grâce au site <a href="https://operationundeux toit.fr">operationundeux toit.fr</a>
<b>Avance au premier loyer</b>	Apprentis et stagiaires	Une avance entre 100 et 300 euros est possible sur le premier loyer en faisant une demande sur le site : <a href="https://avance loyer.solihanouvelleaquitaine.fr">avance loyer.solihanouvelleaquitaine.fr</a>
<b>Aide au financement des brevets : BAFA, BAFD, BNSSA</b>	Apprentis	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une aide au financement de la formation pour les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine.</li> <li>2. La demande est à faire sur le site : <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr">les-aides.nouvelle-aquitaine.fr</a></li> </ol>
<b>Projets initiatives jeunesse</b>	Apprentis	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Région soutient les projets des jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, porteurs de projets montés au sein d'une association dans plusieurs domaines : citoyenneté, culture, sport, solidarité, développement durable... L'aide peut aller jusqu'à 3000 euros.</li> <li>2. La demande est à faire sur le site : <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr">les-aides.nouvelle-aquitaine.fr</a></li> </ol>

## 4 Que faire en cas d'absence

Vous êtes stagiaire	Vous êtes apprenti
<b>Toute absence doit être : soit anticipée, soit signalée le jour même</b>	
Vous devez prévenir Mme LE TENIER au 05.49.93.70.53	Vous devez prévenir le bureau vie scolaire au 05.49.93.86.93 taper 1 puis 2
<b>Le justificatif d'absence doit être fourni le jour même</b>	
<b>Vous êtes absent pour maladie : en tant que salarié, un arrêt de travail s'impose</b>	
Arrêt maladie, convocation administrative  <b>Toute absence non justifiée</b> sera signalée à l'organisme financeur et pourra faire l'objet d'une non rémunération.	Arrêt maladie, Convocation administrative  <b>Toute absence non justifiée</b> sera signalée à la famille et à l'employeur et pourra faire l'objet d'une non rémunération.
Pour les stagiaires en autofinancement, les absences ne donneront lieu à aucune réduction du montant dû.	

A noter

Les absences injustifiables seront déclarées comme telles et pourront avoir une incidence sur la rémunération des apprentis et des stagiaires financés par un organisme tels un Opcv, Pôle Emploi, Conseil régional ou votre employeur.  
 Pour les stagiaires en autofinancement, les absences ne donneront lieu à aucune réduction du montant dû.

En résumé

- ✓ Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- ✓ Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.  
 Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (sous 48h), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- ✓ Je passe obligatoirement au service vie scolaire dès mon retour en centre de formation



## Accidents de travail en cours de formation

Vous devez déclarer tout accident de travail ou tout accident de trajet qu'il ait eu lieu en centre de formation ou durant votre période en entreprise.

Cette déclaration doit se faire dans les 48 heures, au-delà, la déclaration auprès de la Caisse d'Assurance Maladie peut être compromise.

Pour effectuer votre déclaration d'accident, nous aurons besoin de :

votre nom et prénom

date de naissance

adresse postale

numéro de sécurité sociale

date d'entrée en formation (connu par le service)

date de l'accident

horaire de formation le jour de l'accident

heure précise de l'accident

témoins de l'accident

circonstances de l'accident

siège des lésions

si vous êtes un(e) stagiaire avec un financement Pôle Emploi – Région – Individuel (connu par le service)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).

Vous pouvez vous renseigner sur vos droits sur le site : <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches>

# 5 Horaire des cours -Restauration et hébergement

## Horaires des cours

Formation adultes	Apprentis
<b>Du 12/09/22 au 30/09/22 :</b> Lundi au jeudi : 9h15-12h15 et 13h00-16h45 Vendredi : 8h15-12h15 et 13h10-16h10	Lundi 10h25-12h15 et 13h00-16h45 Mardi, jeudi : 8h15-12h15 et 13h45-16h45 Mercredi : 8h15-12h15 et 13h-16h45 Vendredi : 8h15-12h15 et 13h10-16h10
<b>A partir du 03/10/22 :</b> Lundi : 9h15-12h15 et 13h00-16h45 Mardi : 08h15-12h30 et 13h45-16h45 Mercredi, jeudi : 8h15-12h15 et 13h45-16h45 Vendredi : 8h15-12h15 et 13h10-16h10	

## L'hébergement et la restauration (tarifs révisables chaque année)

Formation adultes	Apprentis
<b>Le restaurant scolaire du lycée vous est ouvert en période scolaire aux tarifs 2022 de :</b>	
HSP : Nuitée + petit-déjeuner : 3 € HSP : Déjeuner : 1,50 € Hors HSP : Déjeuner : 4 Euros Hors HSP : Dîner : 3,50 € Hors HSP : Nuitée internat : 6 € Hors HSP : Nuitée gîte : 8 € Hors HSP : Petit-déjeuner : 1,30 €	<b>Apprentis et Etudiants BTS en demi pension</b> – tarif 2022 :  Demi Pension <u>contrat privé</u> : 1Euro (15€ à la charge de la branche professionnelle) Demi Pension <u>contrat public</u> : 16Euros  Tarifs étudiants BTS <b>petit déjeuner- déjeuner- dîner</b> (hors nuitée) 26.56Euros / semaine contrat public 10.80 Euro / semaine contrat privé  Une carte de self magnétique sera remise aux apprentis en début d'année. En cas de perte ou détérioration celle-ci sera facturée 8Euros50.
<b>Hébergement</b>	
Un hébergement est possible selon la situation du stagiaire	En début d'année, l'apprenti a le choix d'être externe, interne ou demi-pensionnaire.  Les <u>apprentis internes</u> sont hébergés à l'internat du lycée (du CAPA au Bac PRO). Tarif 2020 : 10.80Euros / semaine si <u>contrat privé</u> 43.92Euros / semaine <u>contrat public</u>  <b>Les étudiants en BTS</b> sont hébergés sur le site de la Ferme Découverte (à 1.5km du lycée) Tarif 2022 : 33Euros / semaine si contrat public 9Euros / semaine si contrat privé

L'internat peut accueillir 150 élèves et apprentis et est composé de chambres de 2, 3 ou 4 lits. Les chambres sont séparées par un cabinet de toilette pour les chambres de 4 lits.

Une salle de bain commune est prévue pour les chambres de 2 ou 3 lits.

Chaque apprenant dispose d'un lit, d'une armoire et d'un bureau pour le travail en chambre.

Les internes ont accès aux salles de détente de l'établissement : salle télé et foyer des élèves.

L'internat accueille les lycéens et les apprentis de 10h25 le lundi matin à 16h10 le vendredi soir.



Pour les BTS apprentis et les adultes

Sur 2 étages, le gîte dispose :

- de 38 lits, dont une chambre au rez-de-chaussée accessible aux Personnes à Mobilité Réduite
- de 2 blocs sanitaires collectifs et 1 individuel
- d'une salle d'activités (avec bibliothèque, télévision, jeux...)

Corps de ferme rénové typique de la Vienne, le bâtiment se situe dans un cadre préservé, entre forêts et cultures, et propose une superbe vue sur le Château de la Massardière.



**A NOTER**

**Aucun hébergement n'est possible ni le week-end, ni le dimanche soir.**

## 6 Conseil de centre - Conseil de perfectionnement

L'élection des délégués est organisée par le centre de formation avant la 9<sup>ème</sup> semaine de l'année scolaire. Chaque apprenant peut être candidat. Le délégué est élu pour la durée de la formation en cours. Les élections se déroulent à bulletin secret au scrutin uninominal à 2 tours et un procès-verbal est établi.

Les conseils	Rôle général	Nombre de représentants	Fréquence et période	Quelques exemples rôle du délégué
<b>De bilan pédagogique</b>	« Examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe afin de mieux guider l'élève dans son travail, ses choix d'études, son orientation, »	2 par classe	A l'issue de chaque fin de trimestre (3 par an minimum)	Donner leur avis sur le fonctionnement général de la classe. - Apporter des éclairages sur les cas individuels des apprenants. Formuler des propositions pour améliorer le fonctionnement de la classe
<b>De centre</b>	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFPPA »	3 représentants élus des stagiaires ou des anciens stagiaires	A minima avant chaque session du conseil d'administration	- Proposer la création d'une journée d'accueil favorisant la connaissance des stagiaires de l'équipe, l'organisation de covoiturage ...
<b>De perfectionnement</b>	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA »	Des représentants élus des apprentis		Exposer leurs inquiétudes concernant une éventuelle fermeture de filière et demander des informations complémentaires
<b>D'administration</b>	« Règle par ses délibérations les affaires de l'EPLFPA et des centres qui le constituent. »	2 ou 3* représentants des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires (* en cas d'absence d'association des anciens élèves)	A minima deux fois par an	- Participer à l'ensemble des délibérations puis voter les différentes propositions dont celles amenées par les apprenants.
<b>D'exploitation</b>	« Donne son avis et formule des propositions sur tout ce qui concerne l'exploitation »	2 représentants élus des élèves 1 représentant élu des apprentis 1 représentant élu des stagiaires	A minima deux fois par an	- Participer à l'organisation pédagogique de l'exploitation en proposant des stages découverte pour tous les élèves entrants.

## 7 Bon à savoir et contact

Nous vous demandons **d'éteindre votre portable et de ne pas boire ni manger dans les salles** pendant les séances de formation.



Pour rappel, l'établissement est soumis à la loi Evin, et donc **non-fumeur** excepté sur les zones prévues à cet effet.



**Urgences** : Malaise, accident : appelez l'infirmerie du lycée Madame Polisset au 133 en interne ou le Samu en composant le 112 avec le portable.



**En cas d'incendie** : Si vous apercevez une fumée suspecte ou un début d'incendie :

Il y a danger immédiat : Brisez la glace d'alarme la plus proche. Avertissez du danger les voisins immédiats. Ne criez jamais "au feu".

Dans tous les cas, n'essayez pas de combattre vous-même un incendie. La sécurité des personnes est plus importante que celles des biens.

Dès retentissement des sirènes d'évacuation, fermez les fenêtres, et quittez les lieux en suivant les consignes données par vos formateurs et rendez-vous au point de rassemblement devant l'établissement au niveau du garage à vélo.



**Stationnement** : Le parking dédié aux apprenants est situé **après** le lycée (le premier parking est réservé aux clients et aux personnels).

### Contact UFA

Assistante : Mercédès Lopez  
mail : [cfa.thure@educagri.fr](mailto:cfa.thure@educagri.fr)

### Contact CFPPA

Assistance : Stéphanie Le Ténier  
mail : [cfppa.thure@educagri.fr](mailto:cfppa.thure@educagri.fr)

tél : 05.49.93.70.52 (UFA) / 05.49.93.70.53 (CFPPA)

tél : 05.49.93.86.93 (EPL)

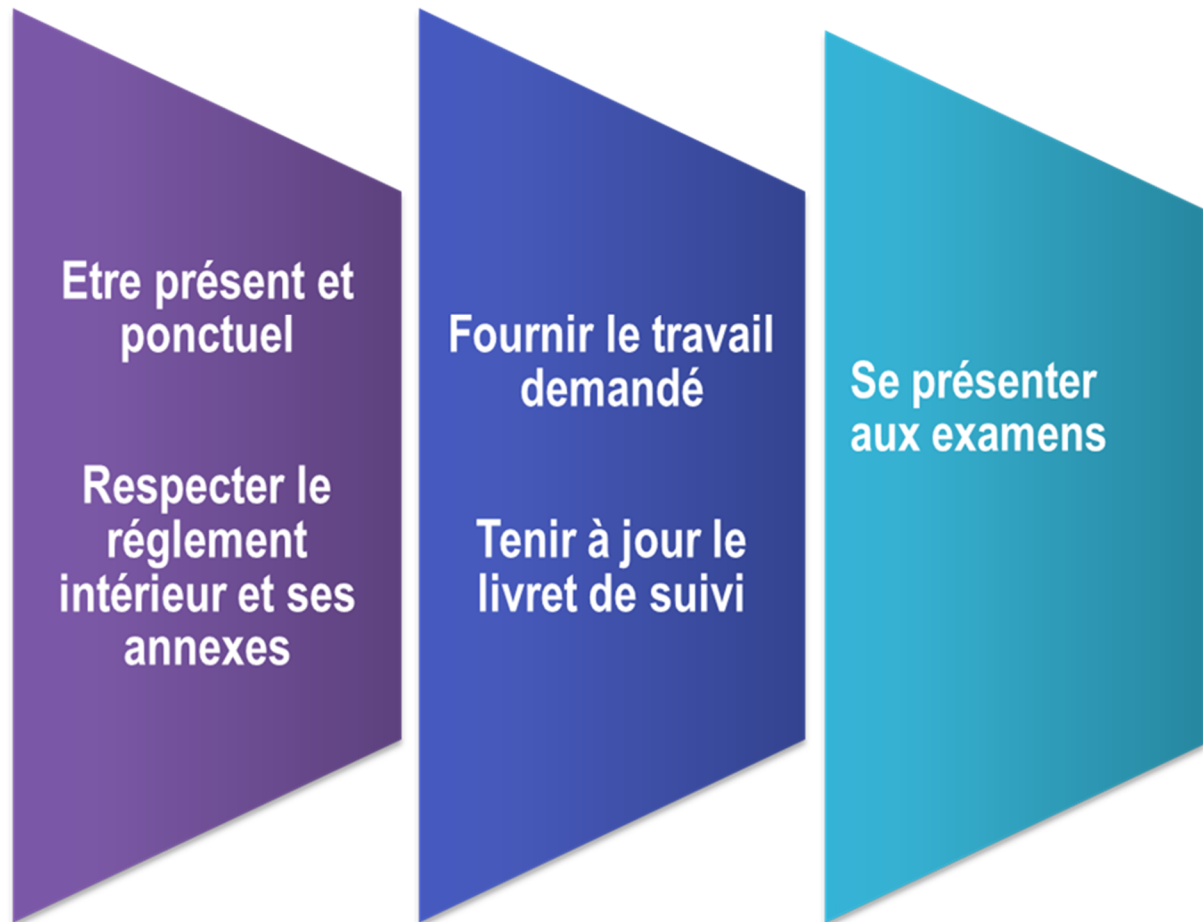
<https://poleformation-thure.fr/>

Responsable vie scolaire : Sandra Panté ([sandra.pante@educagri.fr](mailto:sandra.pante@educagri.fr))

Référente Handicap : Sonia Fallourd ([sonia.fallourd@educagri.fr](mailto:sonia.fallourd@educagri.fr))

Référente Mobilité : Claire Marchand ([claire.marchand@educagri.fr](mailto:claire.marchand@educagri.fr))

## 8 Vos engagements de réussite en formation





## 9 Procédure de réclamation

### RECLAMATION AFNOR

Le CFPPA de Thuré a été évalué et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle », reconnu par le CNEFOP et permettant de respecter l'ensemble des critères de l'article R 6316-1 du code du travail issu du décret n°2015-790 du 30 juin 2015

Chaque stagiaire de la formation adulte a la possibilité de contacter Afnor Certification pour signaler tout manquement aux exigences du décret du 30 juin 2015

Par mail, courrier ou sur le site internet : <https://procontact.afnor.org/>

### RECLAMATION CENTRE

Toute réclamation fait l'objet d'un enregistrement puis d'une réponse téléphonique ou écrite. Vous avez à disposition un formulaire de réclamation et d'une boîte de recueil des réclamations dans le hall d'accueil.

3 types de réponses peuvent vous être données :

- Accusé de réception précisant le délai de traitement définitif et le responsable du suivi,
- Proposition d'une solution,
- Refus motivé de sa non prise en compte.